

REGLEMENT INTERIEUR

DU

HANDBALL CLUB CHENOVE

**GYMNASE DU CHAPITRE 21300 CHENOVE
TEL : 03.80.51.01.98**

HANDBALL CLUB CHENOVE :

Siège social : Maison des sports 15 route de Marsannay 21300 Chenôve

Mail : 5221101@ffhandball.net

A LIRE ET A RELIRE SANS MODERATION

1) Objectifs du club

- Le HBC Chenôve est un club mixte et formateur qui vise le plus haut niveau possible,
- Au niveau des jeunes jusqu'en -18 ans, la priorité est l'apprentissage, c'est à dire la formation.
- Au-delà, l'apprentissage se poursuit au travers d'une structure plus axée sur la compétition.

2) La direction technique

Elle confie chaque groupe à un ou plusieurs entraîneurs / managers qui en ont la responsabilité.

Le rôle de l'entraîneur est :

- D'assurer les entraînements / manager
- De suivre les matchs de son groupe en veillant à la feuille de match
- De faire circuler les informations
- D'initier ou / et de compléter sa formation
- De veiller au matériel qui lui est confié
- D'assurer le bon déroulement des déplacements de son groupe.

3) Recrutement affiliation ou réaffiliation des licenciés

Il se fait selon les années de naissance. Aucune restriction n'est appliquée sauf en cas de sureffectif.

4) Licences, dossier d'inscription, tarifs :

❖ La licence

Elle permet de participer aux entraînements et aux rencontres organisées par la fédération française de handball, la ligue régionale, le comité départemental ou le club. Elle comprend également une assurance de base contre toute blessure contractée dans l'activité.

Elle est donc obligatoire pour tous les adhérents.

❖ Le dossier d'inscription se compose de :

- Un formulaire à remplir en ligne sur le site Gesthand (réception d'un lien de renouvellement par mail).
- Certificat médical à scanner et à déposer sur Gesthand
- Autorisation parentale à scanner et à déposer sur Gesthand, pour les mineurs
- Un règlement intérieur
- Les tarifs de la saison

❖ Le prix

Il est fixé par le Conseil d'Administration pour la saison à venir avant l'Assemblée Générale.

Le prix varie selon la catégorie d'âge, il n'y a pas de tarif extérieur actuellement.

Le club consent une réduction du tarif pour ceux qui s'inscrivent avant le 31 juillet et/ou plusieurs licences joueurs pour une même famille pour la saison à venir.

En cas d'arrivée au club le règlement peut ne pas être exigé immédiatement, il y a possibilité de faire un ou deux entraînements d'essais.

Des réductions spécifiques sont consenties pour toute personne qui s'investirait activement dans l'arbitrage de matchs afin d'aider la Club à remplir ses obligations en ce domaine.

5) Entraînements :

- Les entraînements se déroulent au gymnase du chapitre ou toute autre salle attribuée par la mairie de Chenôve au club.

- Chaque groupe se voit attribuer un ou plusieurs créneaux horaires d'entraînement, leur nombre varie en fonction de la catégorie d'âge et/ou du niveau d'engagement dans une compétition.

- Le planning d'occupation du gymnase est validé à chaque début de saison par le conseil d'administration après consultation des entraîneurs.

- Les joueurs se doivent d'être assidus aux entraînements et de s'y comporter avec application et discipline.

- A la fin de l'entraînement, l'équipe rangera les différents matériels utilisés et laissera la salle et les vestiaires propres pour le groupe suivant.

6) Matches :

- Les rencontres à domicile se déroulent au gymnase du chapitre.

- Les horaires des matches sont définis au mieux par le secrétariat du club.

- Les joueurs sont convoqués par leur(s) entraîneur(s).

- Le planning est fait en sorte que chaque équipe dispose d'un temps d'échauffement suffisant.

- Les matches doivent commencer impérativement à l'heure indiquée sur la conclusion de match.

- Pour les matches à l'extérieur et dans le cadre d'un déplacement en bus pour les équipes de jeunes, l'entraîneur est **OBLIGATOIREMENT** accompagné par un ou deux parents.

- Personnes obligatoires :

A domicile : Chronométrateur, secrétaire, police de terrain.

A l'extérieur : A partir du niveau pré-national un secrétaire ou un chronométrateur est obligatoire en plus de l'entraîneur

7) Matériel :

- Chaque adhérent est responsable du matériel collectif qui lui est prêté (maillots, ballons, chasubles, plots, vestiaire, gymnase...)
- Toute dégradation volontaire relève de sa propre responsabilité.
- Il convient donc d'y veiller soigneusement et de le ranger correctement dans le local prévu à cet effet.
- L'accès à ce local est réservé aux entraîneurs ou personnes mandatées.
- Pour les matchs, le club fournit à chaque joueur un maillot de match (propriété du club), restant de l'équipement à sa charge.
- Les maillots d'une équipe sont pris en charge à l'issue de chaque match par un joueur ou un membre de l'équipe afin de procéder à leur lavage.
- Tout achat de matériel ne peut être effectué qu'après décision du Bureau du Club.

8) Discipline :

- Les joueurs doivent être assidus aux entraînements ainsi qu'aux matchs lorsqu'ils y sont convoqués.
- Ils doivent se comporter sportivement sur et hors du terrain, respecter les partenaires, entraîneurs, adversaires, arbitres et supporters. Ils doivent également veiller au matériel confié.
- En cas de manquement à ces règles, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.
- **Si un adhérent se voit infliger un carton rouge, motivé par une voie de fait ou une insulte à arbitre, les sanctions sportives et financières qui lui seront infligées par la commission de discipline de la Fédération, de la Ligue ou du Comité seront entièrement à sa charge. Son cas sera examiné également par le Conseil d'administration du Club.**
- En cas de non remboursement au club de l'amende qui pourrait lui être infligée, la licence sera suspendue, non renouvelée et tout transfert sera bloqué jusqu'à régularisation.

9) Information au sein et hors du club :

- La circulation de l'information au sein du Club se fait au moyen de divers supports : panneau d'affichage dans le hall du gymnase, imprimés distribués par l'intermédiaire des entraîneurs, secrétariat de Club, mail, page Facebook du Club, site internet du club...
- De même un casier comportant une case par équipe est installé dans le local à matériel au gymnase et permet de diffuser les imprimés, notes...
- L'information diffusée hors du Club ne peut l'être que par la ou les personnes dûment habilitées par le Conseil d'Administration.

10) Manifestations Festives :

- Le Club organise des manifestations festives occasionnelles ou faisant partie de la tradition. Ces manifestations sont décidées en Conseil d'administration qui mandate la commission animation pour leur organisation et le bon déroulement, (en faisant appel aux bonnes volontés).
- Ces manifestations seront signalées à la municipalité de Chenôve et toutes les mesures de sécurité inhérentes seront prises.

11) Tournois :

- L'inscription a des tournois peut donner lieu à une prise en charge des frais y afférant (inscription et transport) par le club sous réserve d'examen préalable des possibilités financières.
- La participation à un tournoi n'est donc pas de la seule initiative de l'entraîneur d'une équipe. L'aval doit être donné par le Conseil d'administration, l'objectif étant d'inscrire chaque équipe du club à un tournoi minimum par saison.

12) Déplacements et défraiements :

- Compte tenu du coût que représente ce chapitre budgétaire pour les finances du Club, une note de fonctionnement sur ce sujet est rédigée.
- Elle comprend les modalités de remboursement des frais de déplacements lors du déplacement d'une équipe en compétition officielle pour participer à un match à l'extérieur.
- pour tout remboursement de frais de déplacement une feuille spécifique de frais doit être présentée au trésorier du Club avec les justificatifs.

13) Participation active à la vie du Club :

- La qualité de membre du HBCCHENOVE impliquerait une participation active à la vie de l'association.
- En conséquence, en cas de besoin (l'organisation de différentes activités, telles que réunions sportives ou festives, la gestion administrative du Club), il pourra être décidé par le Conseil d'Administration de faire appel à un ou plusieurs membres afin d'apporter soutien et aide aux membres des différentes commissions.
- Les parents de joueur apportant une assistance logistique à l'entraîneur bénéficieront d'une licence gratuite dirigeant.